

Monsieur le Secrétaire d'Etat, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand plaisir de représenter le Conseil de l'Europe à cette Conférence internationale sur la Violence Urbaine.

Au nom de l'Organisation, je souhaiterais, avant toute chose, remercier le Ministère de la Justice du Portugal pour avoir co-organisé cette Conférence. Je tiens également à adresser nos plus sincères remerciements à la *Policia Judiciara* pour la mise à disposition de cette magnifique salle dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si nous sommes aujourd'hui dans le bâtiment central de la police judiciaire portugaise pour parler de violences urbaines. Les forces de l'ordre ont un rôle central en la matière, agissant tant sur le terrain pour canaliser ces éclats de violence, arrêtant ensuite les auteurs et se plaçant enfin au cœur de la procédure pénale.

Permettez-moi de vous présenter quelques chiffres.

Plus de 200 millions d'euros de dégâts. Quatre morts. 130 blessés. 300 bâtiments et 10 000 véhicules incendiés. Ces chiffres font froid dans le dos : ce sont ceux des émeutes des banlieues françaises en 2005.

Traversons la Manche. Emeutes de 2011 à Londres et en Angleterre : cinq personnes tuées et plusieurs blessés ; au moins une centaine d'habitations détruites lors d'incendies et de pillages ; plus de 3000 personnes arrêtées et des dégâts estimés à plus de 300 millions d'euros.

2012. C'est au tour de l'Espagne de s'embraser. Les vidéos témoignant des évènements donnent une impression de chaos indescriptible.

La Grèce a été confrontée au phénomène en 2008 notamment. On assistait à de réels affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants, et quatorze policiers et six manifestants y seront blessés.

La Suède n'a pas été épargnée par la violence urbaine, et en 2013, ce sont plusieurs nuits d'émeute qui ont agité le pays, se propageant à la vitesse de la lumière.

Je pourrais multiplier les exemples de tels évènements. En effet, la grave crise économique et sociale que traverse actuellement l'Europe conduit à des crispations au sein des populations et les tensions continuent toujours de croître. Par conséquent, ces violences risquent de se renouveler, de se transformer et d'entraîner des conséquences toujours plus graves.

Si ces évènements ne conduisent pas nécessairement à des dénouements aussi tragiques que ceux que j'ai cités auparavant, les dégâts matériels, les traumatismes psychologiques et le sentiment d'insécurité atteignent nos sociétés et peuvent fragiliser la démocratie, les Droits de l'homme et l'Etat de droit.

C'est pourquoi, face à la situation préoccupante et aux dégâts humains et matériels causés par la violence urbaine, les Ministres de la Justice des Etats membres du Conseil de l'Europe ont décidé de la placer au cœur de leur 31^{Eme} Conférence qui s'est tenue à Vienne en septembre 2012.

A cette occasion, les ministres de la Justice ont constaté un élément clé : le rôle joué par les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ces déferlantes de violences urbaines. En effet, de nombreux exemples parmi les récents évènements vont en ce sens.

Ainsi, si l'on prend l'exemple des émeutes de Londres, BlackBerry Messenger a joué un rôle crucial dans la propagation de la violence puisque, à la différence de Facebook et de Twitter, il permet de communiquer de manière anonyme.

En outre, en mars dernier, c'est en Turquie que les réseaux sociaux étaient questionnés. Le Premier Ministre décidait en effet de bloquer Twitter et menaçait d'interdire YouTube et Facebook.

Enfin, à l'heure actuelle, les technologies sont utilisées par les manifestants à Hong Kong. En effet, pour faire face à une éventuelle coupure des réseaux cellulaires et WiFi, les manifestants d'Occupy Central à Hong Kong utilisent FireChat, un service de messagerie qui ne nécessite qu'une connexion Bluetooth.

Compte tenu de la vitesse de développement de ces nouvelles technologies et étant donné la capacité d'adaptation de nos sociétés à celles-ci, il paraît évident qu'elles vont continuer à jouer un rôle majeur en la matière. Surtout que, au-delà de leur utilisation par les instigateurs ou meneurs de violences urbaines, ces outils sont également au service des autorités répressives tantôt en vue de prévenir de tels débordements, tantôt afin d'administrer la preuve de la responsabilité des personnes y étant impliquées.

Ces outils numériques posent une question cruciale : quel équilibre peut-on trouver entre la protection de l'ordre public et les libertés fondamentales reconnues par la Convention européenne des droits de l'homme, notamment la liberté de réunion et d'association, la liberté de l'information et la liberté d'expression ?

Cette question sera l'un des points saillants de cette Conférence.

Accepter la libre utilisation de ces nouveaux procédés est une évidence dans toutes les sociétés démocratiques. Pourtant, il convient de trouver un moyen efficace pour empêcher que des individus colonisent cet espace pour générer de la violence.

Cette problématique sous-tend toute la Conférence. En effet, puisqu'il s'agit pour les autorités judiciaires d'avoir les outils juridiques et législatifs appropriés pour prouver et réprimer de tels faits, il faut que nous distinguions l'utilisation saine de ces outils et les abus qui peuvent y être commis.

Il s'agit donc de développer dès à présent des outils permettant aux autorités judiciaires de prévenir, par le biais de ces technologies, de tels éclats de violences, mais aussi de les réprimer.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, Mesdames et Messieurs,

Les questions que nous soulèverons lors de notre Conférence répondront directement aux requêtes des Ministres de la Justice qui ont invité le Comité des Ministres à donner mandat au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) d'examiner les moyens de favoriser le dialogue et la coopération entre les autorités judiciaires et policières, les fournisseurs de télécommunication et les fournisseurs d'accès Internet afin de faciliter la prévention des violences urbaines, de collecter des preuves et de faire en sorte que les instigateurs de ces violences aient à répondre de leurs actes, tout en assurant le plein respect de la Convention européenne des droits de l'homme.

Je tiens à préciser que c'est la première fois que des experts de la question sont réunis dans un cadre pan-européen en vue d'échanger sur ce thème. Le cadre du Conseil de l'Europe est particulièrement

approprié pour faire face à cette menace, compte tenu de sa longue expérience en matière de défense des Droits de l'homme, et de sa capacité à équilibrer ceux-ci. En outre, de par ses 47 Etats membres, il est naturellement la maison commune de toute l'Europe.

J'espère ensuite que nous parviendrons tous ensemble à nous accorder sur une définition commune de la violence urbaine à l'échelle pan-européenne. En effet, il est apparu que cette notion est largement protéiforme et que différentes acceptations de celles-ci cohabitent aujourd'hui. Si certains la caractérisent lorsque surviennent des incendies de véhicules ou de poubelles, d'autres ne la réservent qu'aux cas les plus graves, lorsque les villes s'embrasent et que des délits importants, voire des crimes sont commis. Aucune définition claire n'existe à l'heure actuelle, et les deux termes « violences » et « urbaines » sont loin d'être autosuffisants. En effet, le mot « violence », et les juristes de tous les pays s'accordent sur ce point, est extrêmement général. Quant à « urbaine », il n'est pas certain qu'il rende entièrement compte de la situation.

En outre, je souhaite que cette Conférence soit un vrai forum de discussions, d'échanges afin que les bonnes pratiques et savoir-faire de chacun puissent dépasser les frontières.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, Mesdames et messieurs, pour la première fois, vous allez pouvoir comparer les différentes mesures et législations existant dans vos pays en vue de prévenir de tels comportements violents. Au-delà de vos pratiques en amont, vous allez également échanger sur vos manières de réagir face à ce phénomène, vos manières d'identifier, de sanctionner les instigateurs et les meneurs, et surtout, sur vos manières de protéger tant l'ordre public que les libertés

fondamentales, principalement en matière de preuve électronique. J'espère qu'au terme de ces deux jours d'échanges, nous trouverons des outils à donner à la justice pour qu'elle puisse remplir les missions qui lui sont assignées. Aussi, je vous invite tous à prendre la parole lors des deux prochains jours.

Nous vous présenterons dès demain des conclusions de la Conférence. Celles-ci seront préparées sur la base de vos présentations et des discussions qui suivront les différentes sessions.

Ensuite, des mesures concrètes seront à envisager. Parmi celles-ci, différents angles seront à prendre en considération. Il est évident que les mesures législatives et répressives occuperont une place centrale. Néanmoins, comme je l'ai déjà précisé auparavant, les mesures répressives à elles seules ne seront pas suffisantes. L'accent doit être mis sur la prévention de tels évènements. A cet égard, ce sont des mesures sociales et éducatives qui devront être mises en œuvre. Un dicton populaire dit qu' « il vaut mieux prévenir que guérir » et celui-ci trouve sa meilleure application en matière de violences urbaines.

Ensemble, nous allons tenter d'identifier les actions que le Conseil de l'Europe pourrait envisager d'entreprendre à la matière afin d'aider ses Etats membres à faire face à ce fléau et à élaborer des mesures qui soient adaptées, proportionnelles et uniformisées.

Je ne peux que me réjouir de me trouver face à des personnes très compétentes pour répondre à toutes ces problématiques. J'espère sincèrement la coordination de vos expertises, que la variété de vos domaines de compétences enrichiront la réflexion, nous offriront des

débats animés et passionnants, et que des réponses seront trouvées au terme de ces deux jours.

Je vous remercie de votre présence et vous souhaite à tous deux bonnes journées de travaux fructueux et de vifs échanges.